



Rogers Sugar annonce des résultats solides pour le premier trimestre, soutenus par l'accent mis sur l'exécution dans ses deux secteurs d'activité

Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») (TSX : RSI) présente aujourd’hui des résultats solides pour le premier trimestre de l’exercice 2026, dont un BAIIA ajusté consolidé de 46,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 18 %.

« Le premier trimestre a été marqué par une autre excellente performance de la part de notre équipe, comme en témoignent nos solides résultats soutenus par l’accent continu que nous mettons sur nos activités et le service aux clients », a déclaré Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et sa filiale en exploitation, Lantic Inc. « Notre projet LEAP progresse comme prévu, et nous demeurons en bonne position pour servir nos clients à l’avenir et créer de la valeur pour nos actionnaires. »

Principaux résultats consolidés du premier trimestre de l’exercice 2026 (non audité)	T1 2026	T1 2025
Résultats financiers (en milliers de dollars)		
Produits ²⁾	298 189	331 329
Marge brute	65 902	46 740
Marge brute ajustée ¹⁾	60 782	51 731
Résultat des activités d’exploitation	44 753	27 006
BAIIA ¹⁾	52 017	34 624
BAIIA ajusté ¹⁾	46 897	39 615
Bénéfice net	28 549	15 808
de base par action	0,22	0,12
dilué par action	0,21	0,11
Bénéfice net ajusté ¹⁾	24 849	19 517
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,19	0,15
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	89 311	86 173
Dividendes par action	0,09	0,09
Volumes		
Sucre (en tonnes métriques)	175 000	196 100
Sirop d’érable (en milliers de livres)	14 400	13 400

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Au quatrième trimestre de 2025, la Société a modifié la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les exportations aux États-Unis pour le secteur du sucre. En conséquence, les montants connexes facturés aux clients ont été comptabilisés dans les produits et un montant compensatoire correspondant a été imputé au coût des ventes. Les informations financières trimestrielles comparatives pour l’exercice 2025 ont été ajustées pour tenir compte de cet ajustement de présentation mineur. L’incidence sur les produits totaux du premier trimestre de 2025, avec un montant compensatoire correspondant imputé au coût des ventes, s’est établie à 8,2 millions de dollars.

- La volatilité du marché actuelle attribuable aux conditions commerciales en lien avec les nouveaux tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités. Nous suivons de près l’évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ consolidé du premier trimestre s'est établi à 24,8 millions de dollars, par rapport à 19,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ consolidé du premier trimestre s'est chiffré à 46,9 millions de dollars, par rapport à 39,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable aux solides résultats de notre secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 41,1 millions de dollars au premier trimestre, ce qui représente une hausse de 7,2 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement de la marge brute ajustée par tonne métrique découlant du calendrier et des ajustements favorables non récurrents, en partie contrebalancé par la baisse des volumes vendus.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre se sont établis à 175 000 tonnes métriques pour le premier trimestre de 2026, soit une baisse de 21 100 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des diminutions dans les segments de clients industriels et de clients d'exportation.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l’érable s'est établi à 5,8 millions de dollars au premier trimestre, ce qui constitue une hausse de 0,1 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.



- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026, un montant de 25,0 millions de dollars a été affecté à des entrées d'immobilisations corporelles, dont une tranche de 21,1 millions de dollars a été affectée à l'accroissement de la capacité de raffinage et de logistique de notre secteur du sucre de l'Est du Canada (le « projet LEAP »).
- Le projet LEAP progresse comme prévu. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026, nous avons avancé dans la phase de construction du projet, y compris l'installation de l'équipement de raffinage du sucre et l'infrastructure logistique. Nous nous attendons toujours à ce que le coût total du projet se situe entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, la date de mise en service étant prévue au premier semestre de l'année civile 2027.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour la période de douze mois close le 27 décembre 2025 se sont élevés à 89,3 millions de dollars, en hausse de 3,1 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BALIA ajusté¹⁾ et de la baisse des dépenses en immobilisations affectées aux activités d'exploitation, à l'exclusion de celles liées au projet LEAP, facteurs contrebalancés en partie par le calendrier des paiements d'impôts sur le résultat et l'augmentation des intérêts payés.
- Le 12 janvier 2026, la Société a émis pour 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties de neuvième série (les « débentures de neuvième série »), échéant le 31 janvier 2033, avec des intérêts au taux de 5,5 % payables semestriellement à terme échu le 31 juillet et le 31 janvier de chaque année.
- Au cours du premier trimestre de 2026, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 11,5 millions de dollars.
- Le 4 février 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$, lequel sera payable au plus tard le 15 avril 2026.

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le premier trimestre de l'exercice 2026 (non audité)	T1 2026	T1 2025
Résultats financiers (en milliers de dollars)		
Produits ²⁾	226 247	264 948
Marge brute	57 269	42 827
Marge brute ajustée ¹⁾	53 186	44 103
par tonne métrique (\$/TM) ¹⁾	304	225
Charges administratives et de vente	10 556	10 202
Frais de distribution	6 963	5 917
Résultat des activités d'exploitation	39 750	26 708
BALIA ¹⁾	45 228	32 627
BALIA ajusté ¹⁾	41 145	33 903
Volumes (en tonnes métriques)		
Volume total	175 000	196 100

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Au quatrième trimestre de 2025, la Société a modifié la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les exportations aux États-Unis pour le secteur du sucre. En conséquence, les montants connexes facturés aux clients ont été comptabilisés dans les produits et un montant compensatoire correspondant a été imputé au coût des ventes. Les informations financières trimestrielles comparatives pour l'exercice 2025 ont été ajustées pour tenir compte de cet ajustement de présentation mineur. L'incidence sur les produits totaux du premier trimestre de 2025, avec un montant compensatoire correspondant imputé au coût des ventes, s'est établie à 8,2 millions de dollars.

Au cours du premier trimestre de 2026, les produits ont diminué de 38,7 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une baisse du prix moyen du sucre brut n° 11 et des volumes de ventes moins élevés. Le prix moyen du sucre brut n° 11 a diminué de 6,5 cents US la livre pour se chiffrer à 15,1 cents US la livre pour le trimestre à l'étude, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation négative des produits a été en partie contrebalancée par une hausse des prix pour les activités liées au raffinage.

Au premier trimestre de l'exercice 2026, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 175 000 tonnes métriques, ce qui représente une baisse d'environ 11 %, ou 21 100 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse découle surtout des problèmes ponctuels imprévus rencontrés par l'un de nos clients industriels importants à Montréal et de la diminution de la demande des clients des produits de confiserie en raison du calendrier des ventes. Cette variation négative est également attribuable à une diminution des volumes de ventes à l'exportation, ce qui s'explique par la baisse des ventes opportunistes aux clients existants sur le marché américain.



La marge brute s'est chiffrée à 57,3 millions de dollars pour le trimestre considéré, et elle comprend un profit de 4,1 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 42,8 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 1,3 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée s'est établie à 53,2 millions de dollars pour le premier trimestre de 2026, par rapport à 44,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui correspond à une hausse de 9,1 millions de dollars. La variation favorable est essentiellement attribuable au calendrier et aux ajustements favorables non récurrents. Au cours du premier trimestre, les coûts de production et les coûts reçus pour le sucre brut ont diminué d'environ 8,0 millions de dollars en raison du calendrier des activités d'entretien d'envergure, qui ont été presque entièrement achevées au début du deuxième trimestre, et du calendrier des coûts de transport pour acheminer le sucre brut à nos usines. En outre, des profits non récurrents d'environ 4,5 millions de dollars ont été comptabilisés au premier trimestre de 2026 au titre de l'approvisionnement lié aux activités de sucre brut, en raison principalement des fonds reçus au titre des pénalités et des ajustements de prix. Dans une moindre mesure, l'amélioration des marges sur les ventes a également contribué à cette variation favorable. Ces variations favorables ont été contrebalancées en partie par la baisse des volumes de ventes, ce qui a eu une incidence défavorable de 5,2 millions de dollars sur la marge brute ajustée au premier trimestre de 2026.

Pour le premier trimestre, la marge brute ajustée par tonne métrique s'est chiffrée à 304 \$, ce qui correspond à une augmentation de 79 \$ par tonne métrique par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à l'incidence nette favorable d'éléments non récurrents, au calendrier des activités d'entretien, et à la hausse des prix moyens.

Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 45,2 millions de dollars par rapport à 32,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré s'est accru de 7,2 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement du fait de la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges administratives et de vente et de la hausse des frais de distribution.

Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le premier trimestre de l'exercice 2026 (non audité)	T1 2026	T1 2025
Résultats financiers (en milliers de dollars)		
Produits	71 942	66 381
Marge brute	8 633	3 913
Marge brute ajustée ¹⁾	7 596	7 628
en pourcentage des produits ¹⁾	10,6 %	11,5 %
Charges administratives et de vente	3 400	3 320
Frais de distribution	230	295
Résultat des activités d'exploitation	5 003	298
BAIIA ¹⁾	6 789	1 997
BAIIA ajusté ¹⁾	5 752	5 712
Volumes (en milliers de livres)		
Volume total	14 400	13 400

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Les produits du premier trimestre de l'exercice à l'étude ont augmenté de 5,6 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des ventes aux clients existants.

La marge brute s'est chiffrée à 8,6 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice considéré, et elle comprend un profit de 1,0 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 3,9 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 3,7 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établie à 7,6 millions de dollars, ce qui concorde avec celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse de la marge brute ajustée attribuable aux volumes plus importants vendus au premier trimestre de l'exercice 2026 a été contrebalancée par les coûts plus élevés liés aux achats de sirop d'érable et par la hausse des coûts de production, ces deux facteurs étant associés à la composition des produits vendus au cours du trimestre.



Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est chiffré à 6,8 millions de dollars par rapport à 2,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 5,8 millions de dollars par rapport à 5,7 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui témoigne d'une marge élevée et de la stabilité des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, de même que des actifs de logistique destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, et nous prévoyons une croissance de la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné attribuable au projet LEAP qui sera mis en service au premier semestre de l'année civile 2027.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026, nous avons progressé dans les activités relatives à l'installation de l'équipement de raffinage du sucre dans le bâtiment principal du projet d'agrandissement à Montréal. Nous avons poursuivi les travaux de construction liés à la nouvelle infrastructure logistique destinée à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario et réalisé des progrès notables en ce qui concerne les actifs sous-jacents, comme le raccordement électrique et autres besoins en matière de services publics.

Au 27 décembre 2025, un montant cumulatif de 149,5 millions de dollars, incluant des intérêts de 4,7 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, relativement au projet LEAP, dont une tranche de 21,1 millions de dollars a été inscrite à l'actif au premier trimestre de 2026.

Nous finançons le projet LEAP au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de notre facilité de crédit renouvelable. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, nous avons émis 22 769 000 actions ordinaires de RSI au cours de l'exercice 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Nous avons également augmenté de 75 millions de dollars le montant disponible au titre de notre facilité de crédit renouvelable pour le porter à 340 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec (les « prêts d'IQ ») pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Le premier prêt, d'un montant maximal de 40,0 millions de dollars, a été consenti dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement à des conditions favorables aux entreprises québécoises (le « prêt ESSOR d'IQ »), et le deuxième prêt à terme est d'un montant maximal de 25,0 millions de dollars (le « prêt à terme d'IQ »). Au 27 décembre 2025, un montant de 23,9 millions de dollars était prélevé aux termes des prêts d'IQ.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

PERSPECTIVES

Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité au cours des deux derniers exercices, nous prévoyons de continuer à dégager des résultats financiers solides en 2026. La dynamique actuelle du marché attribuable à la révision des conditions commerciales en lien avec les tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités jusqu'à présent. Nous présumons que cette situation se maintiendra au cours de l'exercice 2026 et qu'aucune modification défavorable importante ne sera apportée à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (l'« ACEUM »). Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes en ce qui a trait à nos deux secteurs d'activités, et nous ajusterons notre stratégie commerciale au besoin.

Notre projet LEAP va de l'avant et nous prévoyons que la phase de construction du projet progressera considérablement en 2026, alors que nous poursuivons l'installation du nouvel équipement de raffinage du sucre et de l'infrastructure logistique. Dans le cadre de ce projet, nous prévoyons dépenser environ 116 millions de dollars au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses sont soutenues par le plan de financement du projet que nous avons mis en place au cours des trois derniers exercices.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2026. Au cours des derniers mois, nous avons constaté une légère faiblesse de la demande mondiale de sucre en raison de l'inflation générale des prix alimentaires et de l'évolution des habitudes de certains consommateurs. Pour l'avenir, nous prévoyons que les prix augmenteront au rythme de l'inflation sur le marché intérieur canadien. Nos prévisions quant aux volumes pour 2026 s'établissent à 750 000 tonnes métriques, ce qui se situe dans la fourchette inférieure de nos perspectives en matière de volumes de ventes communiquées précédemment. Il s'agit d'une baisse d'environ 4 % par rapport à 2025, laquelle est principalement attribuable à une diminution des volumes de ventes à l'exportation. Pour 2026, nous prévoyons, d'une part, une diminution des volumes de ventes à l'exportation à marge plus faible compte tenu de la dynamique actuelle du marché et, d'autre part, la stabilité des volumes de ventes sur le marché intérieur.

Nous prévoyons que la raffinerie de Montréal continuera de fonctionner à pleine capacité, et nous mettrons à contribution la production provenant de nos autres installations dans l'Ouest canadien, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.



La période des récoltes pour notre usine de betteraves à sucre de Taber a pris fin au début du mois de novembre, la quantité prévue de betteraves ayant été reçue des Producteurs. Nous sommes actuellement dans la dernière partie de l'étape de transformation de la campagne 2025 de transformation des betteraves à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Nous prévoyons que la récolte de 2025 permettra une production d'environ 100 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes.

Les coûts de production et de maintenance de nos trois usines de production devraient croître légèrement en 2026, du fait des augmentations des coûts externes liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2026, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable afin d'assurer une maintenance adéquate de nos actifs de production et des installations connexes.

Les frais de distribution devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter légèrement en 2026 par rapport à 2025, ce qui reflète les hausses générales constatées sur le marché et les coûts supplémentaires associés à l'examen prévu du Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») qui devrait avoir lieu au deuxième trimestre de 2026.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement augmentent au cours de l'exercice 2026, car nous augmentons nos emprunts dans le cadre du projet LEAP. Nous avons atténué notre exposition aux variations des taux d'intérêt à court terme liée à notre facilité de crédit renouvelable grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations non liés au projet LEAP devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026 par rapport à 2025. Nous prévoyons consacrer environ 25,0 millions de dollars à différentes initiatives, liées principalement à la conformité réglementaire et au renforcement de notre infrastructure de production actuelle.

Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'éرable continueront d'être solides en 2026, reflétant l'amélioration de la performance observée au cours des deux derniers exercices. Grâce à notre capacité de production disponible, nous prévoyons de conquérir une bonne part du marché correspondant à la demande mondiale de sirop d'éralbe et de produits de l'éralbe.

À l'heure actuelle, nous prévoyons que les volumes de ventes atteindront 56,0 millions de livres pour l'exercice 2026, ce qui représente une croissance d'environ 5 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance prévue de notre secteur des produits de l'éralbe est assujettie à l'incidence négative possible de l'imposition potentielle de tarifs douaniers américains. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché à l'échelle mondiale et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'éralbe provenant des producteurs.

La récolte de sirop d'éralbe de 2025 a permis la production de 4,1 livres de sirop d'éralbe par entaille au Québec, ce qui est plus élevé que la moyenne du secteur. Nous nous sommes procuré suffisamment de sirop d'éralbe pour répondre à la demande attendue de nos clients pour la majeure partie de l'exercice 2026. Nous prévoyons satisfaire les besoins de volume restants au moyen du sirop d'éralbe provenant de la récolte à venir de 2026 et/ou des réserves actuelles des PPAQ.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1,0 million de dollars à 2,0 millions de dollars à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'éralbe en 2026. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le premier trimestre de l'exercice 2026 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com ou sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.



Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclus) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIJA s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le BAIJA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

	T1 2026			T1 2025		
Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	57 269	8 633	65 902	42 827	3 913	46 740
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(4 083)	(1 037)	(5 120)	1 276	3 715	4 991
Marge brute ajustée	53 186	7 596	60 782	44 103	7 628	51 731
Résultat des activités d'exploitation	39 750	5 003	44 753	26 708	298	27 006
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(4 083)	(1 037)	(5 120)	1 276	3 715	4 991
Résultat ajusté des activités d'exploitation	35 667	3 966	39 633	27 984	4 013	3 997
Résultat des activités d'exploitation	39 750	5 003	44 753	26 708	298	27 006
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 478	1 786	7 264	5 919	1 699	7 618
BAlA ¹⁾	45 228	6 789	52 017	32 627	1 997	34 624
BAlA ¹⁾	45 228	6 789	52 017	32 627	1 997	34 624
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(4 083)	(1 037)	(5 120)	1 276	3 715	4 991
BAlA ajusté	41 145	5 752	46 897	33 903	5 712	39 615
Bénéfice net			28 549			15 808
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			(5 120)			4 991
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			153			-
Impôt sur les ajustements ci-dessus			1 267			(1 282)
Bénéfice net ajusté			28 549			19 517
Bénéfice net de base par action			0,22			0,12
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,03)			0,03
Bénéfice net ajusté de base par action			0,19			0,15

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion.

Audioconférence et webémission

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du premier trimestre de l'exercice 2026 le 5 février 2026 à 8 h (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-800-717-1738. Pour accéder à la présentation webdiffusée en direct, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://onlinexperiences.com/Launch/QReg>ShowUUID=84F541BD-33ED-42FB-9485-45C72029717A&LangLocaleID=1033>

Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-888-660-6264 suivi du code d'accès 92597#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 5 mars 2026. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.



À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de Lantic Érable Inc. (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et son siège social est situé à Montréal, au Québec. Lantic Érable Inc. exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Lantic Érable Inc., qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence possible des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné, de produits contenant du sucre et de produits de l'érable;
- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes;
- toute information présentée à l'égard de notre projet LEAP, notamment le coût total prévu et la date prévue de mise en service;
- les prix futurs du sucre brut n° 11;
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée.

Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion du trimestre considéré et du quatrième trimestre de l'exercice 2025 pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca

Lantic **ROGERS**

Lantic
ÉRABLE MAPLE

ROGERS SUGAR INC.
Rapport financier
T1 2026



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 4 février 2026 doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes y afférentes pour le trimestre clos le 27 décembre 2025, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 27 septembre 2025. Le présent rapport de gestion porte sur les résultats de Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), Lantic Érable Inc. et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « Lantic Érable » ou le « secteur des produits de l'érable »).

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion, lequel a été examiné et approuvé par le comité d'audit et par le conseil d'administration de Rogers.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	3
FAITS SAILLANTS	3
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS	4
Résultats ajustés	5
INFORMATION SECTORIELLE	6
Secteur du sucre	6
Secteur des produits de l'érable	9
PERSPECTIVES	11
Secteur du sucre	11
Secteur des produits de l'érable	12
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	12
Produits totaux	12
Marge brute	13
Résultat des activités d'exploitation.....	13
Charges financières nettes	13
Imposition.....	13
Bénéfice net	14
Résumé des résultats trimestriels	14
Situation financière.....	15
Liquidités.....	15
Flux de trésorerie disponibles	16
Obligations contractuelles	17
Ressources en capital.....	17
TITRES EN CIRCULATION.....	18
RISQUES ET INCERTITUDES	18
MESURES NON CONFORMES AUX IFRS.....	19
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	22
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS.....	22
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	22
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	22

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire, qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés généralement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Lantic Érable exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits vendus par Lantic Érable, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts principalement par des distributeurs dans environ 50 pays.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et les sous-produits dérivés, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

FAITS SAILLANTS

- La volatilité du marché actuelle attribuable aux conditions commerciales en lien avec les nouveaux tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités. Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ consolidé du premier trimestre s'est établi à 24,8 millions de dollars, par rapport à 19,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ consolidé du premier trimestre s'est chiffré à 46,9 millions de dollars, par rapport à 39,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable aux solides résultats de notre secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 41,1 millions de dollars au premier trimestre, ce qui représente une hausse de 7,2 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement de la marge brute ajustée par tonne métrique découlant du calendrier et des ajustements favorables non récurrents, en partie contrebalancé par la baisse des volumes vendus.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre se sont établis à 175 000 tonnes métriques pour le premier trimestre de 2026, soit une baisse de 21 100 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des diminutions dans les segments de clients industriels et de clients d'exportation.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 5,8 millions de dollars au premier trimestre, ce qui constitue une hausse de 0,1 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026, un montant de 25,0 millions de dollars a été affecté à des entrées d'immobilisations corporelles, dont une tranche de 21,1 millions de dollars a été affectée à l'accroissement de la capacité de raffinage et de logistique de notre secteur du sucre de l'Est du Canada (le « projet LEAP »).
- Le projet LEAP progresse comme prévu. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026, nous avons achevé la phase de construction du projet, y compris l'installation de l'équipement de raffinage du sucre et l'infrastructure logistique. Nous nous attendons toujours à ce que le coût total du projet se situe entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, la date de mise en service étant prévue au premier semestre de l'année civile 2027.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour la période de douze mois close le 27 décembre 2025 se sont élevés à 89,3 millions de dollars, en hausse de 3,1 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BAIIA ajusté¹⁾ et de la baisse des dépenses en immobilisations affectées aux activités d'exploitation, à l'exclusion de celles liées au projet LEAP, facteurs contrebalancés en partie par le calendrier des paiements d'impôts sur le résultat et l'augmentation des intérêts payés.
- Le 12 janvier 2026, la Société a émis pour 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties de neuvième série (les « débentures de neuvième série »), échéant le 31 janvier 2033, avec des intérêts au taux de 5,5 % payables semestriellement à terme échu le 31 juillet et le 31 janvier de chaque année.
- Au cours du premier trimestre de 2026, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 11,5 millions de dollars.
- Le 4 février 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$, lequel sera payable au plus tard le 15 avril 2026.

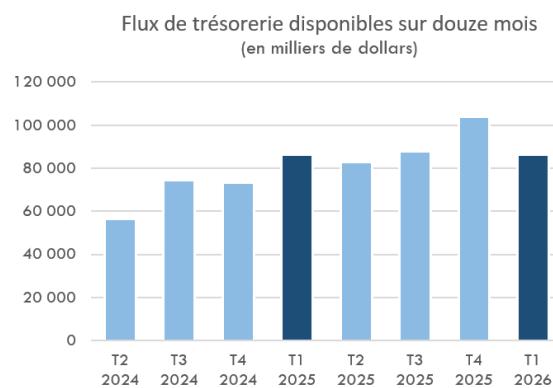
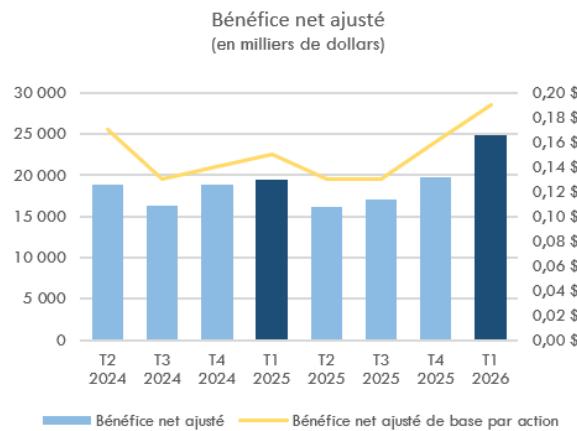
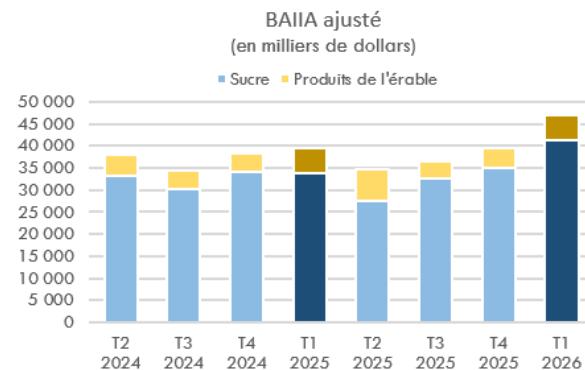
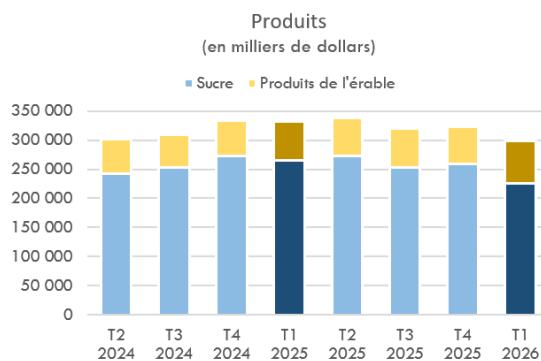
1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T1 2026	T1 2025
Sucre (en tonnes métriques)	175 000	196 100
Sirop d'érable (en milliers de livres)	14 400	13 400
Produits totaux ²⁾	298 189	331 329
Marge brute	65 902	46 740
Ajustement du coût des ventes ¹⁾	5 120	(4 991)
Marge brute ajustée ¹⁾	60 782	51 731
Résultat des activités d'exploitation	44 753	27 006
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	39 633	31 997
BAlIA ¹⁾	52 017	34 624
BAlIA ajusté ¹⁾	46 897	39 615
Bénéfice net	28 549	15 808
de base par action	0,22	0,12
dilué par action	0,21	0,11
Bénéfice net ajusté ¹⁾	24 849	19 517
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,19	0,15
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	89 311	86 173
Dividendes par action	0,09	0,09

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre.



Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état résumé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état résumé du résultat net et du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état résumé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant ainsi la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers sont davantage représentatifs de nos activités pour les gestionnaires ainsi que pour les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux IFRS de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre pourcentage de la marge brute ajustée, de notre taux de la marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAlA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Ces mesures non conformes aux IFRS sont évaluées sur une base consolidée et par secteur, à l'exclusion du pourcentage de la marge brute ajustée, du taux de la marge brute ajustée, du bénéfice net ajusté par action et des flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAlA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T1 2026			T1 2025		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(1 162)	–	(1 162)	(5 198)	–	(5 198)
Contrats de change à terme	1 997	1 018	3 015	(5 574)	(4 234)	(9 808)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	835	1 018	1 853	(10 772)	(4 234)	(15 006)
Cumul des écarts temporaires	3 248	19	3 267	9 496	519	10 015
Ajustement total du coût des ventes	4 083	1 037	5 120	(1 276)	(3 715)	(4 991)

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre ou de produits de l'érable à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le premier trimestre de l'exercice considéré, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 5,1 millions de dollars qui doit être déduit des résultats consolidés, comparativement à une perte de 5,0 millions de dollars qui devait être ajoutée aux résultats consolidés pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T1 2026			T1 2025		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits ³⁾	226 247	71 943	298 190	264 948	66 381	331 329
Marge brute	57 269	8 633	65 902	42 827	3 913	46 740
Charges administratives et de vente	10 556	3 400	13 956	10 202	3 320	13 522
Frais de distribution	6 963	230	7 193	5 917	295	6 212
Résultat des activités d'exploitation	39 750	5 003	44 753	26 708	298	27 006
Ajustement du coût des ventes ²⁾	(4 083)	(1 037)	(5 120)	1 276	3 715	4 991
Marge brute ajustée ¹⁾	53 186	7 596	60 782	44 103	7 628	51 731
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	35 667	3 966	39 633	27 984	4 013	31 997
BAlIA ¹⁾	45 228	6 789	52 017	32 627	1 997	34 624
BAlIA ajusté ¹⁾	41 145	5 752	46 897	33 903	5 712	39 615
<i>Renseignements supplémentaires</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	24 605	378	24 983	21 609	218	21 827
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	265	126	391	88	125	213

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d'informations.

Secteur du sucre

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, de même que des actifs de logistique destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, et nous prévoyons une croissance de la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné attribuable au projet LEAP, dont la date de mise en service est prévue au premier semestre de l'année civile 2027.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026, nous avons progressé dans les activités relatives à l'installation de l'équipement de raffinage du sucre dans le bâtiment principal du projet d'agrandissement à Montréal. Nous avons poursuivi les travaux de construction liés à la nouvelle infrastructure logistique destinée à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario et réalisé des progrès notables en ce qui concerne les actifs sous-jacents, comme les raccordements électriques et autres besoins en matière de services publics.

Au 27 décembre 2025, un montant cumulatif de 149,5 millions de dollars, incluant des intérêts de 4,7 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, relativement au projet LEAP, dont une tranche de 21,1 millions de dollars a été inscrite à l'actif au premier trimestre de 2026.

Nous finançons le projet LEAP au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de notre facilité de crédit renouvelable. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, nous avons émis 22 769 000 actions ordinaires de RSI au cours de l'exercice 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Nous avons également augmenté de 75 millions de dollars le montant disponible au titre de notre facilité de crédit renouvelable pour le porter à 340 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec (les « prêts d'IQ ») pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Le premier prêt, d'un montant maximal de 40,0 millions de dollars, a été consenti dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement à des conditions favorables aux entreprises québécoises (le « prêt ESSOR d'IQ »), et le deuxième prêt à terme est d'un montant maximal de 25,0 millions de dollars (le « prêt à terme d'IQ »). Au 27 décembre 2025, un montant de 23,9 millions de dollars était prélevé aux termes des prêts d'IQ.

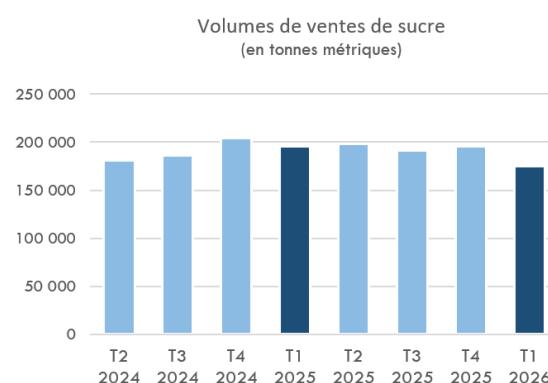
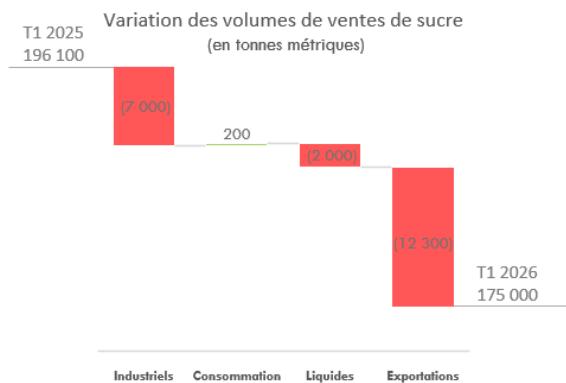
Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

Rapport sur les résultats du premier trimestre de 2026

PRODUITS

	T1 2026	T1 2025 ¹⁾	Δ
(en milliers de dollars)	226 247	264 948	(38 701)

1) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d'informations.



Au cours du premier trimestre de 2026, les produits ont diminué de 38,7 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une baisse du prix moyen du sucre brut n° 11 et des volumes de ventes moins élevés. Le prix moyen du sucre brut n° 11 a diminué de 6,5 cents US la livre pour se chiffrer à 15,1 cents US la livre pour le trimestre à l'étude, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation négative des produits a été en partie contrebalancée par une hausse des prix pour les activités liées au raffinage.

Au premier trimestre de l'exercice 2026, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 175 000 tonnes métriques, ce qui représente une baisse d'environ 11 %, ou 21 100 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont diminué de 7 000 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout des problèmes ponctuels imprévus rencontrés par l'un de nos clients industriels importants à Montréal et de la diminution de la demande des clients des produits de confiserie en raison du calendrier des ventes.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont enregistré une légère hausse par rapport à un an plus tôt, en raison du calendrier de la demande des clients.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 2 000 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la perte d'un client important dans l'Ouest canadien au cours de l'exercice 2025.
- Les volumes de ventes à l'exportation ont diminué de 12 300 tonnes métriques au premier trimestre de 2026, ce qui s'explique par la baisse des ventes opportunistes aux clients existants sur le marché américain.

MARGE BRUTE

	T1 2026	T1 2025	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)			
Marge brute	57 269	42 827	14 442
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(4 083)	1 276	(5 359)
Marge brute ajustée ¹⁾	53 186	44 103	9 083
Marge brute ajustée par tonne métrique ¹⁾	304	225	79
Éléments inclus dans la marge brute :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 361	4 753	(392)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

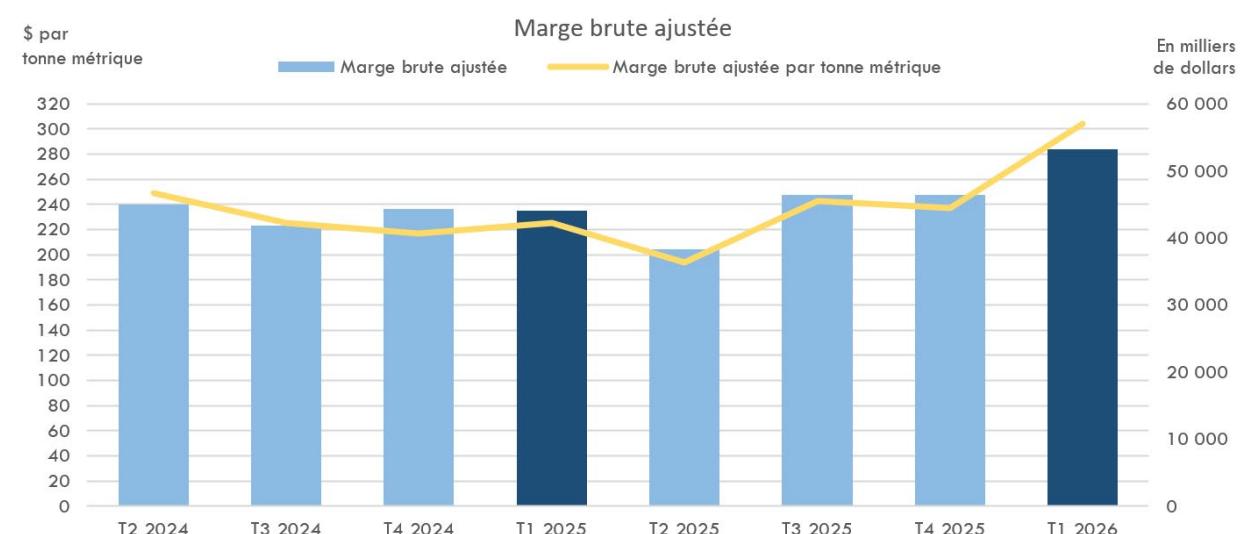
2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du premier trimestre de 2026

La marge brute s'est chiffrée à 57,3 millions de dollars pour le trimestre considéré, et elle comprend un profit de 4,1 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 42,8 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 1,3 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée s'est établie à 53,2 millions de dollars pour le premier trimestre de 2026, par rapport à 44,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui correspond à une hausse de 9,1 millions de dollars. La variation favorable est essentiellement attribuable au calendrier et aux ajustements favorables non récurrents. Au cours du premier trimestre, les coûts de production et les coûts reçus pour le sucre brut ont diminué d'environ 8,0 millions de dollars en raison du calendrier des activités d'entretien d'envergure, qui ont été presque entièrement achevées au début du deuxième trimestre, et du calendrier des coûts de transport pour acheminer le sucre brut à nos usines. En outre, des profits non récurrents d'environ 4,5 millions de dollars ont été comptabilisés au premier trimestre de 2026 au titre de l'approvisionnement lié aux activités de sucre brut, en raison principalement des fonds reçus au titre des pénalités et des ajustements de prix. Dans une moindre mesure, l'amélioration des marges sur les ventes a également contribué à cette variation favorable. Ces variations favorables ont été contrebalancées en partie par la baisse des volumes de ventes, ce qui a eu une incidence défavorable de 5,2 millions de dollars sur la marge brute ajustée au premier trimestre de 2026.

Pour le premier trimestre, la marge brute ajustée par tonne métrique s'est chiffrée à 304 \$, ce qui correspond à une augmentation de 79 \$ par tonne métrique par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à l'incidence nette favorable d'éléments non récurrents, au calendrier des activités d'entretien, et à la hausse des prix moyens.



AUTRES CHARGES

	T1 2026	T1 2025	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)			
Charges administratives et de vente	10 556	10 202	354
Frais de distribution	6 963	5 917	1 046
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	163	217	(54)
Éléments inclus dans les frais de distribution :			
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	954	949	5

Au premier trimestre de l'exercice 2026, les charges administratives et de vente ont progressé de 0,4 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à une augmentation liée au marché au titre des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel.

Les frais de distribution ont augmenté de 1,0 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement se chiffrant à 0,7 million de dollars et du calendrier des frais de distribution connexes.

Rapport sur les résultats du premier trimestre de 2026

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T1 2026	T1 2025	Δ
<u>(en milliers de dollars)</u>			
Résultat des activités d'exploitation	39 750	26 708	13 042
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(4 083)	1 276	(5 359)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	35 667	27 984	7 683
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 478	5 919	(441)
BAIIA ¹⁾	45 228	32 627	12 601
BAIIA ajusté ¹⁾	41 145	33 903	7 242

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établi respectivement à 39,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 13,0 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est accru de 7,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'accroissement des charges administratives et de vente et des frais de distribution.

Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 45,2 millions de dollars par rapport à 32,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

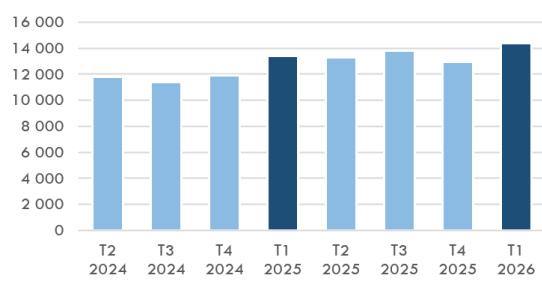
Le BAIIA ajusté du trimestre considéré s'est accru de 7,2 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement du fait de la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges administratives et de vente et de la hausse des frais de distribution.

Secteur des produits de l'éralbe

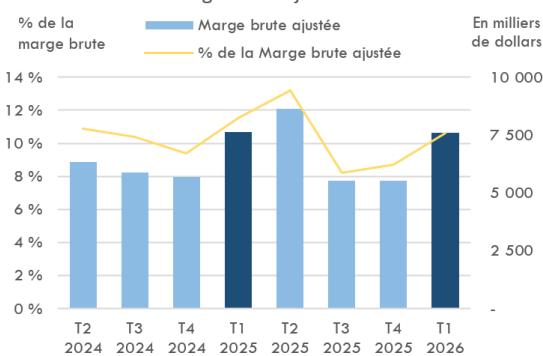
PRODUITS

	T1 2026	T1 2025	Δ
<u>(en milliers de dollars, sauf le volume)</u>			
Volume (en milliers de livres)	14 400	13 400	1 000
Produits	71 942	66 381	5 561

Volumes de ventes de produits de l'éralbe
(en milliers de livres)



Marge brute ajustée



Les produits du premier trimestre de l'exercice à l'étude ont augmenté de 5,6 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des ventes aux clients existants.

Rapport sur les résultats du premier trimestre de 2026

MARGE BRUTE

	T1 2026	T1 2025	Δ
(en milliers de dollars, sauf le pourcentage de la marge brute ajustée)			
Marge brute	8 633	3 913	4 720
Ajustement total du coût des ventes ^{1), 2)}	(1 037)	3 715	(4 752)
Marge brute ajustée ¹⁾	7 596	7 628	(32)
Pourcentage de la marge brute ajustée ¹⁾	10,6 %	11,5 %	(0,9) %
Éléments inclus dans la marge brute :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	900	813	87

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute s'est chiffrée à 8,6 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice considéré, et elle comprend un profit de 1,0 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 3,9 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 3,7 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établie à 7,6 millions de dollars, ce qui concorde avec celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse de la marge brute ajustée attribuable aux volumes plus importants vendus au premier trimestre de l'exercice 2026 a été contrebalancée par les coûts plus élevés liés aux achats de sirop d'érable et par la hausse des coûts de production, ces deux facteurs étant associés à la composition des produits vendus au cours du trimestre.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude a été de 10,6 %, comparativement à 11,5 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse du pourcentage de la marge brute ajustée est principalement associée à la composition des produits vendus au cours du trimestre.

AUTRES CHARGES

	T1 2026	T1 2025	Δ
(en milliers de dollars)			
Charges administratives et de vente	3 400	3 320	80
Frais de distribution	230	295	(65)
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :			
Amortissement des immobilisations incorporelles	886	886	—

Pour le premier trimestre de 2026, il n'y a eu aucun changement important dans les charges administratives et de vente ni dans les frais de distribution par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T1 2026	T1 2025	Δ
(en milliers de dollars)			
Résultat des activités d'exploitation	5 003	298	4 705
Ajustement total du coût des ventes ^{1), 2)}	(1 037)	3 715	(4 752)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	3 966	4 013	(47)
Amortissements	1 786	1 699	87
BAIIA ¹⁾	6 789	1 997	4 792
BAIIA ajusté ¹⁾	5 752	5 712	40

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 5,0 millions de dollars, comparativement à 0,3 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 4,0 millions de dollars par rapport à 4,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le BAlIA du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est chiffré à 6,8 millions de dollars par rapport à 2,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAlIA ajusté du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 5,8 millions de dollars par rapport à 5,7 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui témoigne d'une marge élevée et de la stabilité des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

PERSPECTIVES

Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité au cours des deux derniers exercices, nous prévoyons de continuer à dégager des résultats financiers solides en 2026. La dynamique actuelle du marché attribuable à la révision des conditions commerciales en lien avec les tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités jusqu'à présent. Nous présumons que cette situation se maintiendra au cours de l'exercice 2026 et qu'aucune modification défavorable importante ne sera apportée à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (l'*« ACEUM »*). Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes en ce qui a trait à nos deux secteurs d'activités, et nous ajusterons notre stratégie commerciale au besoin.

Notre projet LEAP va de l'avant et nous prévoyons que la phase de construction du projet progressera considérablement en 2026, alors que nous poursuivons l'installation du nouvel équipement de raffinage du sucre et de l'infrastructure logistique. Dans le cadre de ce projet, nous prévoyons dépenser environ 116 millions de dollars au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses sont soutenues par le plan de financement du projet que nous avons mis en place au cours des trois derniers exercices.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2026. Au cours des derniers mois, nous avons constaté une légère faiblesse de la demande mondiale de sucre en raison de l'inflation générale des prix alimentaires et de l'évolution des habitudes de certains consommateurs. Pour l'avenir, nous prévoyons que les prix augmenteront au rythme de l'inflation sur le marché intérieur canadien. Nos prévisions quant aux volumes pour 2026 s'établissent à 750 000 tonnes métriques, ce qui se situe dans la fourchette inférieure de nos perspectives en matière de volumes de ventes communiquées précédemment. Il s'agit d'une baisse d'environ 4 % par rapport à 2025, laquelle est principalement attribuable à une diminution des volumes de ventes à l'exportation. Pour 2026, nous prévoyons, d'une part, une diminution des volumes de ventes à l'exportation à marge plus faible compte tenu de la dynamique actuelle du marché et, d'autre part, la stabilité des volumes de ventes sur le marché intérieur.

Nous prévoyons que la raffinerie de Montréal continuera de fonctionner à pleine capacité, et nous mettrons à contribution la production provenant de nos autres installations dans l'Ouest canadien, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.

La période des récoltes pour notre usine de betteraves à sucre de Taber a pris fin au début du mois de novembre, la quantité prévue de betteraves ayant été reçue des Producteurs. Nous sommes actuellement dans la dernière partie de l'étape de transformation de la campagne 2025 de transformation des betteraves à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Nous prévoyons que la récolte de 2025 permettra une production d'environ 100 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes.

Les coûts de production et de maintenance de nos trois usines de production devraient croître légèrement en 2026, du fait des augmentations des coûts externes liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2026, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable afin d'assurer une maintenance adéquate de nos actifs de production et des installations connexes.

Les frais de distribution devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter légèrement en 2026 par rapport à 2025, ce qui reflète les hausses générales constatées sur le marché et les coûts supplémentaires associés à l'examen prévu du Tribunal canadien du commerce extérieur (*« TCCE »*) qui devrait avoir lieu au deuxième trimestre de 2026.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement augmentent au cours de l'exercice 2026, car nous augmentons nos emprunts dans le cadre du projet LEAP. Nous avons atténué notre exposition aux variations des taux d'intérêt à court terme liée à notre facilité de crédit renouvelable grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations non liés au projet LEAP devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026 par rapport à 2025. Nous prévoyons consacrer environ 25,0 millions de dollars à différentes initiatives, liées principalement à la conformité réglementaire et au renforcement de notre infrastructure de production actuelle.

Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable continueront d'être solides en 2026, reflétant l'amélioration de la performance observée au cours des deux derniers exercices. Grâce à notre capacité de production disponible, nous prévoyons de conquérir une bonne part du marché correspondant à la demande mondiale de sirop d'érable et de produits de l'érable.

À l'heure actuelle, nous prévoyons que les volumes de ventes atteindront 56,0 millions de livres pour l'exercice 2026, ce qui représente une croissance d'environ 5 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance prévue de notre secteur des produits de l'érable est assujettie à l'incidence négative possible de l'imposition potentielle de tarifs douaniers américains. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché à l'échelle mondiale et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érable provenant des producteurs.

La récolte de sirop d'érable de 2025 a permis la production de 4,1 livres de sirop d'érable par entaille au Québec, ce qui est plus élevé que la moyenne du secteur. Nous nous sommes procuré suffisamment de sirop d'érable pour répondre à la demande attendue de nos clients pour la majeure partie de l'exercice 2026. Nous prévoyons satisfaire les besoins de volume restants au moyen du sirop d'érable provenant de la récolte à venir de 2026 et/ou des réserves actuelles des PPAQ.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1,0 million de dollars à 2,0 millions de dollars à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable en 2026. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	T1 2026	T1 2025
(non audité)		
(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)		
Sucre (en tonnes métriques)	175 000	196 100
Sirop d'érable (en milliers de livres)	14 400	13 400
Produits totaux ²⁾	298 189	331 329
Marge brute	65 902	46 740
Marge brute ajustée ¹⁾	60 782	51 731
Résultat des activités d'exploitation	44 753	27 006
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	39 633	31 997
BAlIA ¹⁾	52 017	34 624
BAlIA ajusté ¹⁾	46 897	39 615
Charges financières nettes	5 974	5 404
Charge d'impôt sur le résultat	10 230	5 794
Bénéfice net	28 549	15 808
de base par action	0,22	0,12
dilué par action	0,21	0,11
Bénéfice net ajusté ¹⁾	24 849	19 517
de base par action ¹⁾	0,19	0,15
Dividendes par action	0,09	0,09

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d'informations.

Produits totaux

Les produits du premier trimestre de l'exercice 2026 ont diminué de 33,1 millions de dollars par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La baisse découle essentiellement de la valeur moins élevée du sucre brut n° 11 et de la diminution des volumes de ventes dans le secteur du sucre. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable.

Marge brute

La marge brute a augmenté de 19,2 millions de dollars pour le trimestre considéré en regard de celle de la période correspondante de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du premier trimestre de l'exercice considéré a augmenté de 9,1 millions de dollars en raison principalement de l'accroissement de la marge brute ajustée du secteur du sucre.

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est établi à 44,8 millions de dollars, contre 27,0 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 39,6 millions de dollars, contre 32,0 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 7,6 millions de dollars. La hausse pour le trimestre considéré est surtout attribuable à l'apport plus important du secteur du sucre.

Charges financières nettes

	T1 2026	T1 2025	Δ
(en milliers de dollars)			
Charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation ¹⁾	1 824	2 203	(379)
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 749	661	1 088
Intérêts sur les billets de premier rang garantis, y compris la désactualisation de 56 \$ (54 \$ au 28 décembre 2024)	926	924	2
Amortissement des frais de financement différés	322	335	(13)
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	620	852	(232)
Autres charges d'intérêts	12	47	(35)
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	368	382	(14)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	153	–	153
Charges financières nettes	5 974	5 404	570

1) Comprend une charge de désactualisation de 99 \$ pour le trimestre clos le 27 décembre 2025 (326 \$ au 28 décembre 2024).

Pour le premier trimestre de 2026, les charges financières nettes ont augmenté de 0,6 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la hausse des charges d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable, du fait des emprunts moyens plus importants, et de l'augmentation du taux d'intérêt moyen sur nos contrats de swap. Cette variation a été partiellement contrebalancée par la baisse des charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, dont la valeur nominale nette s'élevait à 115,0 millions de dollars pour le trimestre considéré, contre 155,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation des débentures convertibles subordonnées non garanties est liée à l'émission de débentures convertibles subordonnées non garanties de huitième série (les « débentures de huitième série ») et au calendrier de remboursement des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série (les « débentures de sixième série ») et des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série (les « débentures de septième série ») au cours de l'exercice 2025.

Imposition

	T1 2026	T1 2025	Δ
(en milliers de dollars)			
Exigible	8 819	10 160	(1 341)
Différé	1 411	(4 366)	5 777
Charge d'impôt sur le résultat	10 230	5 794	4 436

La variation de la charge d'impôt sur le résultat d'une période à l'autre concorde avec la variation du résultat avant impôt pour le trimestre à l'étude par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre le montant pour amortissement déclaré aux fins de l'impôt et le montant pour amortissement constaté à des fins de présentation des résultats financiers, du report en avant de pertes, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net du premier trimestre de l'exercice 2026 a augmenté de 12,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette progression est attribuable avant tout à la hausse du résultat des activités d'exploitation, contrebalancée en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

Le bénéfice net ajusté du premier trimestre de l'exercice 2026 a augmenté de 5,3 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette progression est attribuable avant tout à la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation, contrebalancée en partie par l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat et les charges financières nettes plus élevées.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et des mesures financières non conformes aux IFRS de RSI pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	2026	TRIMESTRES ²⁾				2024		
		Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième		Premier	Quatrième
Volumes de sucre (TM)	175 000	196 000	191 100	198 200	196 100	204 500	185 800	180 600
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	14 400	12 900	13 800	13 300	13 400	11 900	11 400	11 800
Produits totaux ³⁾	298 189	322 671	320 445	338 184	331 329	333 029	309 091	300 944
Marge brute	65 902	44 033	48 500	52 965	46 740	49 732	36 635	44 861
Marge brute ajustée ¹⁾	60 782	51 926	51 993	47 025	51 731	50 070	47 742	51 292
Résultat des activités d'exploitation	44 753	23 781	25 722	33 292	27 006	30 080	16 315	24 704
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	39 633	31 674	29 215	27 352	31 997	30 418	27 422	31 135
BAIIA ¹⁾	52 017	31 577	33 071	40 642	34 624	37 971	23 372	31 664
BAIIA ajusté ¹⁾	46 897	39 470	36 564	34 702	39 615	38 309	34 479	38 095
(Perte nette) bénéfice net	28 549	13 674	14 429	20 544	15 808	18 562	7 379	13 936
de base par action	0,22	0,11	0,11	0,16	0,12	0,14	0,06	0,13
dilué(e) par action	0,21	0,10	0,10	0,14	0,11	0,13	0,06	0,11
Bénéfice net ajusté ¹⁾	24 849	19 782	17 041	16 165	19 517	18 819	16 337	18 891
de base par action	0,19	0,16	0,13	0,13	0,15	0,14	0,13	0,17
dilué par action	0,18	0,15	0,12	0,11	0,14	0,13	0,11	0,15
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ¹⁾	304	237	243	194	225	217	225	249
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ¹⁾	10,6 %	8,7 %	8,2 %	13,2 %	11,5 %	9,4 %	10,4 %	10,9 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

3) Au quatrième trimestre de 2025, la Société a modifié la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les exportations aux États-Unis pour le secteur du sucre. En conséquence, les montants connexes facturés aux clients ont été comptabilisés dans les produits et un montant compensatoire correspondant a été imputé au coût des ventes. Les informations financières trimestrielles comparatives pour l'exercice 2025 ont été ajustées pour tenir compte de cet ajustement de présentation mineur. L'incidence sur les produits totaux du premier, du deuxième et du troisième trimestre de 2025, avec un montant compensatoire correspondant imputé au coût des ventes, s'est établie à 8,2 millions de dollars, à 11,9 millions de dollars et à 6,7 millions de dollars, respectivement. Cet ajustement de présentation n'a pas eu d'incidence sur les marges brutes et les marges brutes ajustées.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont les meilleurs trimestres sur le plan de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus pendant ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté. Au cours des deux derniers exercices, le profil des volumes de ventes par trimestre présenté ci-dessus a été influencé par les variations des volumes de ventes à l'exportation liées à la volatilité du marché résultant de nouveaux tarifs douaniers sur les ventes aux États-Unis et du ralentissement des activités à notre raffinerie de sucre de Vancouver attribuable à l'arrêt de travail au cours du premier semestre de l'exercice 2024.

Rapport sur les résultats du premier trimestre de 2026

Le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Au cours des huit derniers trimestres, nous avons observé une tendance favorable en ce qui a trait aux volumes de ventes, en raison des conditions de marché avantageuses et d'une forte demande de nos clients nouveaux et existants.

Situation financière

(en milliers de dollars)	27 décembre 2025	28 décembre 2024	27 septembre 2025
Total des actifs	1 143 706 \$	1 141 228 \$	1 162 843 \$
Total des passifs	668 940	711 138	704 390

La hausse de 2,5 millions de dollars du total des actifs pour le trimestre considéré s'explique principalement par une augmentation de 78,6 millions de dollars des immobilisations corporelles largement associée au projet LEAP, par un accroissement de 17,9 millions de dollars des actifs au titre des avantages du personnel, qui reflète l'incidence liée au marché sur l'évaluation actuarielle réalisée à la clôture de l'exercice 2025, et par une hausse de 2,9 millions de dollars liée à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Cette hausse a été contrebalancée en partie par une diminution des stocks de 57,2 millions de dollars attribuable surtout à une diminution du prix du sucre brut n° 11 et à la baisse des volumes de sucre brut associée au calendrier d'arrivée des navires et à la diminution des clients et autres débiteurs de 19,7 millions de dollars, en raison principalement d'un recul des produits du secteur du sucre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'accroissement du total des actifs a également été atténué en partie par une baisse de 15,7 millions de dollars du solde de la trésorerie, par une diminution de 4,9 millions de dollars des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de la charge d'amortissement comptabilisée au cours de l'exercice.

La diminution du total des passifs de 42,2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent est principalement attribuable à une baisse de 9,6 millions de dollars des fournisseurs et autres créiteurs du fait du calendrier et de la diminution de 46,3 millions de dollars des débentures convertibles subordonnées non garanties reflétant l'incidence nette de l'émission des débentures de huitième série et du remboursement des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième et septième séries au cours de l'exercice 2025. La variation a été atténuée en partie par un accroissement de 15,4 millions de dollars du prêt à terme en lien avec le prélèvement sur le prêt d'IQ au premier trimestre de l'exercice 2026.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers et/ou de rachats d'actions de catégorie A de Lantic, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débentures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant la distribution des liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	T1 2026	T1 2025
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	3 118	(40 500)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	16 901	57 843
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(26 799)	(19 272)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(12)	260
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(6 792)	(1 669)

Les entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation du trimestre à l'étude ont augmenté de 43,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la variation positive de 65,9 millions de dollars du fonds de roulement associée en grande partie à une diminution du prix du sucre brut n° 11 et à une baisse des volumes de ventes dans le secteur du sucre, ce qui a entraîné une baisse des stocks et des soldes des clients et débiteurs. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par une hausse de 1,5 million de dollars des intérêts payés et par une augmentation de 20,1 millions de dollars des impôts sur le résultat payés.

Les entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement ont diminué de 40,9 millions de dollars pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à une diminution de l'utilisation de la facilité de crédit renouvelable, associée en grande partie à une variation favorable du fonds de roulement par rapport à l'exercice précédent. La variation a été en partie contrebalancée par une augmentation des prêts d'IQ au cours du premier trimestre de l'exercice 2026.

Rapport sur les résultats du premier trimestre de 2026

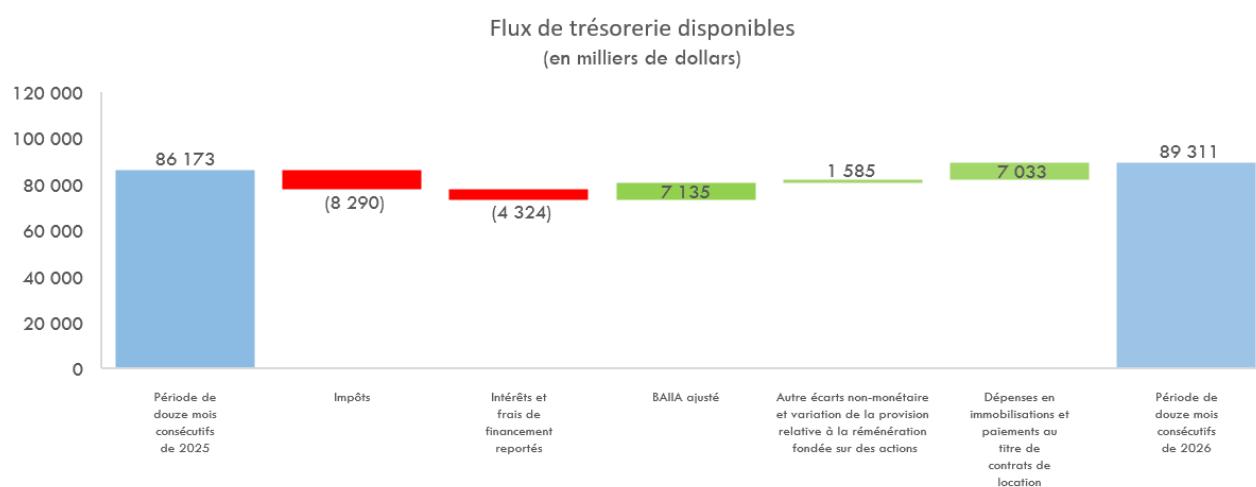
Les sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement ont augmenté de 7,5 millions de dollars pour l'exercice considéré par rapport à l'exercice précédent. La variation s'explique essentiellement par le paiement de 23,9 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2026 en lien avec le projet LEAP, comparativement à 15,7 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie disponibles

Nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités ordinaires et, par conséquent, d'exclure les éléments liés au projet LEAP. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu du paiement des frais de financement différés, des obligations locatives et des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée désignent les dépenses en immobilisations pour des projets qui devraient générer des rendements plus élevés grâce à une efficience accrue ou à une capacité accrue. Par conséquent, les flux de trésorerie disponibles ne tiennent pas compte des dépenses liées au projet LEAP.

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	165 056	16 023
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(59 142)	94 158
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	873	24 055
Paiement de frais de financement différés	(731)	(78)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	11 475	(12 732)
Paiement au titre des obligations locatives	(7 137)	(6 759)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP	(21 862)	(31 659)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	779	3 165
Dépenses en immobilisations nettes et immobilisations incorporelles liées aux activités d'exploitation	(21 083)	(28 494)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	89 311	86 173
Dividendes déclarés	46 129	46 063

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 27 décembre 2025 se sont chiffrés à 89,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3,1 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation de 7,1 millions de dollars du BAIIA ajusté, ainsi qu'à la baisse de 7,0 millions de dollars des dépenses en immobilisations et immobilisations incorporelles nettes liées aux activités d'exploitation par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable a été contrée en partie par la hausse de 8,3 millions de dollars des paiements d'impôts sur le résultat en raison du calendrier des acomptes provisionnels, ainsi que par l'augmentation de 4,3 millions de dollars des intérêts payés par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités courantes et les paiements au titre des obligations locatives ont diminué de 7,0 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'exercice précédent à cause surtout de la baisse des investissements dans les actifs de production courants. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les dépenses liées au projet LEAP n'ont pas réduit les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets n'étaient pas essentiels aux activités ordinaires des usines.

La diminution du montant engagé pour les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée pour la période de douze mois close le 27 décembre 2025 s'est établie à 2,4 millions de dollars et s'explique en grande partie par l'accent mis actuellement sur le projet LEAP.

Les intérêts payés pour la période de douze mois close le 27 décembre 2025 ont augmenté de 4,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait essentiellement de la hausse des intérêts versés au titre de la facilité de crédit renouvelable et des débentures convertibles subordonnées non garanties.

Les frais de financement différés pour la période de douze mois close le 27 décembre 2025 ont augmenté de 0,7 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement des coûts de financement associés à l'émission des débentures convertibles en février 2025.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chacun des quatre derniers trimestres, ce qui correspond à 36,0 cents pour les deux périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créateurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 12,3 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Aucun changement significatif ne touche le tableau des obligations contractuelles présenté dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société daté du 27 septembre 2025, hormis l'émission des débentures de neuvième série après la clôture du trimestre. Le 12 janvier 2026, la Société a émis pour 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties de neuvième série, échéant le 31 janvier 2033, avec des intérêts au taux de 5,50 % payables semestriellement à terme échu le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année. Les débentures peuvent être converties en actions ordinaires au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 7,91 \$ l'action. Le produit net reçu dans le cadre de cette transaction a servi à réduire l'encours de la facilité de crédit renouvelable.

Au 27 décembre 2025, Lantic avait des engagements d'achat totalisant 719 000 tonnes métriques de sucre brut, dont 303 000 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 166,0 millions de dollars.

Au 27 décembre 2025, des engagements de Lantic relatifs à des dépenses en capital pour réaliser le projet LEAP se chiffrait à 118,4 millions de dollars.

Ressources en capital

Au 27 décembre 2025, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui vient maintenant à échéance le 28 mars 2030 et sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, sous réserve du respect de certains ratios financiers. Au 27 décembre 2025, des actifs d'une valeur totale de 776,8 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 790,1 millions de dollars au 28 décembre 2024.

Au 27 décembre 2025, un montant de 161,0 millions de dollars était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et un montant de 4,9 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

Au 27 décembre 2025, la Société avait des débentures convertibles subordonnées non garanties de huitième série en circulation d'une valeur nominale totale de 115,0 millions de dollars, échéant le 30 juin 2030, avec intérêts payables semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties en actions ordinaires au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 7,10 \$ l'action.

Le 12 janvier 2026, la Société a émis pour 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties de neuvième série, échéant le 31 janvier 2033, avec des intérêts au taux de 5,50 % payables semestriellement à terme échu le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année. Les débentures peuvent être converties en actions ordinaires au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 7,91 \$ l'action.

Le 19 novembre 2025, un deuxième versement de 16,5 millions de dollars a été reçu dans le cadre des prêts d'IQ, dont 11,2 millions de dollars empruntés au titre du prêt ESSOR d'IQ et 5,3 millions de dollars empruntés au titre du prêt à terme d'IQ. Un montant équivalent d'immobilisations corporelles a été donné en garantie.

Au 27 décembre 2025, un montant de 23,9 millions de dollars était prélevé sur les prêts d'IQ, dont une tranche de 16,2 millions de dollars empruntée dans le cadre du programme ESSOR, un programme du gouvernement du Québec conçu pour fournir du financement aux entreprises québécoises, et une tranche de 7,7 millions de dollars empruntée dans le cadre du programme de prêts aux entreprises d'Investissement Québec.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation.

Le financement du projet LEAP provient de différents instruments financiers, notamment de la facilité de crédit renouvelable, des prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant atteindre 65 millions de dollars et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

Au 27 décembre 2025, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable, aux prêts d'IQ et aux billets de premier rang garantis.

La direction est d'avis que le crédit disponible inutilisé aux termes de la facilité renouvelable, les prêts d'IQ disponibles, les flux de trésorerie d'exploitation existants et le produit net tiré de l'émission d'actions au titre du projet LEAP sont suffisants pour combler les besoins escomptés en matière de liquidités aux fins du financement des activités courantes et du projet LEAP.

TITRES EN CIRCULATION

Au 27 décembre 2025 et au 4 février 2026, un total de 128 181 916 actions et de 128 215 750 actions, respectivement, étaient en circulation, comparativement à 128 067 186 actions au 28 décembre 2024.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nos affaires et nos activités sont exposées à divers risques et incertitudes et sont considérablement touchées par plusieurs facteurs, notamment les marges courantes sur le sucre raffiné et les produits de l'érable, notre capacité de commercialiser le sucre raffiné et les produits de l'érable de façon concurrentielle, l'approvisionnement en matières premières, les conditions météorologiques, les charges d'exploitation ainsi que les programmes et règlements gouvernementaux.

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités. Le processus de gouvernance fait en sorte que nous mettons en place des systèmes qui cernent, gèrent et surveillent efficacement les principaux risques liés à nos deux secteurs d'activité, pour atténuer ou réduire l'incidence défavorable éventuelle. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur les risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante de notre système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants et employés, ainsi qu'aux consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le code traite spécifiquement des mesures mises de l'avant pour prévenir la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour encadrer les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le code se trouve sur le site Web de la Société, à l'adresse www.LanticRogers.com ou sous le profil de Rogers sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les facteurs de risque liés à nos entreprises et à nos activités sont exposés dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 27 septembre 2025. Ce document se trouve sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, ou sur le site Web de la Société, à l'adresse www.LanticRogers.com.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIIA s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'éable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Rapport sur les résultats du premier trimestre de 2026

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T1 2026			T1 2025		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	57 269	8 633	65 902	42 827	3 913	46 740
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(4 083)	(1 037)	(5 120)	1 276	3 715	4 991
Marge brute ajustée	53 186	7 596	60 782	44 103	7 628	51 731
 Résultat des activités d'exploitation	39 750	5 003	44 753	26 708	298	27 006
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(4 083)	(1 037)	(5 120)	1 276	3 715	4 991
Résultat ajusté des activités d'exploitation	35 667	3 966	39 633	27 984	4 013	31 997
 Résultat des activités d'exploitation	39 750	5 003	44 753	26 708	298	27 006
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 478	1 786	7 264	5 919	1 699	7 618
BAlIA ¹⁾	45 228	6 789	52 017	32 627	1 997	34 624
 BAlIA ¹⁾	45 228	6 789	52 017	32 627	1 997	34 624
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(4 083)	(1 037)	(5 120)	1 276	3 715	4 991
BAlIA ajusté	41 145	5 752	46 897	33 903	5 712	39 615
 Bénéfice net		28 549				15 808
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾		(5 120)				4 991
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾		153				–
Impôt sur les ajustements ci-dessus		1 267				(1 282)
Bénéfice net ajusté		24 849				19 517
Bénéfice net de base par action		0,22				0,12
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus		(0,03)				0,03
Bénéfice net ajusté de base par action		0,19				0,15

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du premier trimestre de 2026

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES ^{1) 2)}							
	2026		2025			2024		
	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième
Marge brute	65 902	44 033	48 500	52 965	46 740	49 732	36 635	44 861
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(5 120)	7 893	3 493	(5 940)	4 991	338	11 107	6 431
Marge brute ajustée	60 782	51 926	51 993	47 025	51 731	50 070	47 742	51 292
Résultat des activités d'exploitation	44 753	23 781	25 722	33 292	27 006	30 080	16 315	24 704
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(5 120)	7 893	3 493	(5 940)	4 991	338	11 107	6 431
Résultat ajusté des activités d'exploitation	39 633	31 674	29 215	27 352	31 997	30 418	27 422	31 135
Résultat des activités d'exploitation	44 753	23 781	25 722	33 292	27 006	30 080	16 315	24 704
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	7 264	7 796	7 349	7 350	7 618	7 891	7 057	6 960
BAlIA	52 017	31 577	33 071	40 642	34 624	37 971	23 372	31 664
BAlIA	52 017	31 577	33 071	40 642	34 624	37 971	23 372	31 664
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(5 120)	7 893	3 493	(5 940)	4 991	338	11 107	6 431
BAlIA ajusté	46 897	39 470	36 564	34 702	39 615	38 309	34 479	38 095
(Perte nette) bénéfice net	28 549	13 674	14 429	20 544	15 808	18 562	7 379	13 936
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(5 120)	7 893	3 493	(5 940)	4 991	338	11 107	6 431
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	153	324	21	50	—	8	943	236
Impôt sur les ajustements ci-dessus	1 267	(2 109)	(902)	1 511	(1 282)	(89)	(3 092)	(1 712)
Bénéfice net ajusté	24 849	19 782	17 041	16 165	19 517	18 819	16 337	18 891

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026, aucun changement important n'a été apporté aux principales estimations comptables présentées dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 27 septembre 2025.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de l'exercice 2026. La direction, après avoir passé en revue ces nouvelles normes et modifications proposées, ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers de Rogers. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ainsi qu'à la note 3 r) et s) afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2025 pour un complément d'information.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109, lequel porte sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI »).

En outre, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers aux fins de publication de l'information financière.

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont évalué les modifications apportées au processus de CIIF de Rogers au cours de la période ouverte le 28 septembre 2025 et close le 27 décembre 2025, le cas échéant, afin de déterminer si elles ont eu, ou pourraient raisonnablement avoir, des répercussions importantes sur ce processus. Aucun changement de ce genre n'a été décelé lors de leur évaluation.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence possible des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné, de produits contenant du sucre et de produits de l'érable;
- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'éryngie et les volumes de ventes connexes;
- toute information présentée à l'égard de notre projet LEAP, notamment le coût total prévu et la date prévue de mise en service;
- les prix futurs du sucre brut n° 11;
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.